

## Présentation du projet de Vigie sur le mont Carpiagne



## **SOMMAIRE**

1	CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX IDENTIFIES .....	3
1.1	CONTEXTE GENERAL .....	3
1.1.1	Préambule .....	3
1.1.2	Localisation géographique du projet .....	3
1.2	PROBLEMATIQUE, ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET .....	4
1.2.1	Contexte règlementaire et enjeux .....	4
1.2.2	synthèse des enjeux et orientations .....	6
2	PRESENTATION DU PROJET DE VIGIE .....	7
2.1	DESCRIPTION DU PROJET DE VIGIE .....	7
2.2	PLANNING .....	8

# 1 CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX IDENTIFIES

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

### 1.1.1 PREAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est en charge depuis le 1er janvier 2018 de la compétence relative à la gestion du risque feu de forêt, impliquant la sécurité des biens et des personnes, en particulier en période estivale.

Un Plan de Massif Pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPPFCI) concernant le massif des Calanques a été mis en place. Véritable outil d'aménagement, Il permet d'avoir une vision globale des ouvrages à réaliser, une meilleure lisibilité et une simplification des procédures d'entretien et de création d'équipements, une gouvernance commune impliquant l'ensemble des acteurs du massif.

Dans le cadre du PMPPFCI Calanques, la construction d'une vigie sur le Mont Carpiagne a été qualifiée d'équipement prioritaire pour assurer une surveillance optimale de l'espace forestier et inscrit comme le premier objectif à mettre en œuvre.

### 1.1.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le massif des calanques s'étend entre Marseille et Cassis, c'est un massif littoral long de 20 kms de cote. Il est composé de deux entités : Le massif de Marseilleveyre et le massif du Puget.

Le Mont Carpiagne constitue le point culminant du massif des calanques et se situe à une altitude de 645 m. L'emplacement choisi pour l'implantation de la future vigie est le Mont Carpiagne. Son positionnement a été choisi par un comité d'experts.

Sa situation culminante permet d'avoir une vue directe sur le site de Luminy, actuellement en zone d'ombre du dispositif de guet.



## 1.2 PROBLEMATIQUE, ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

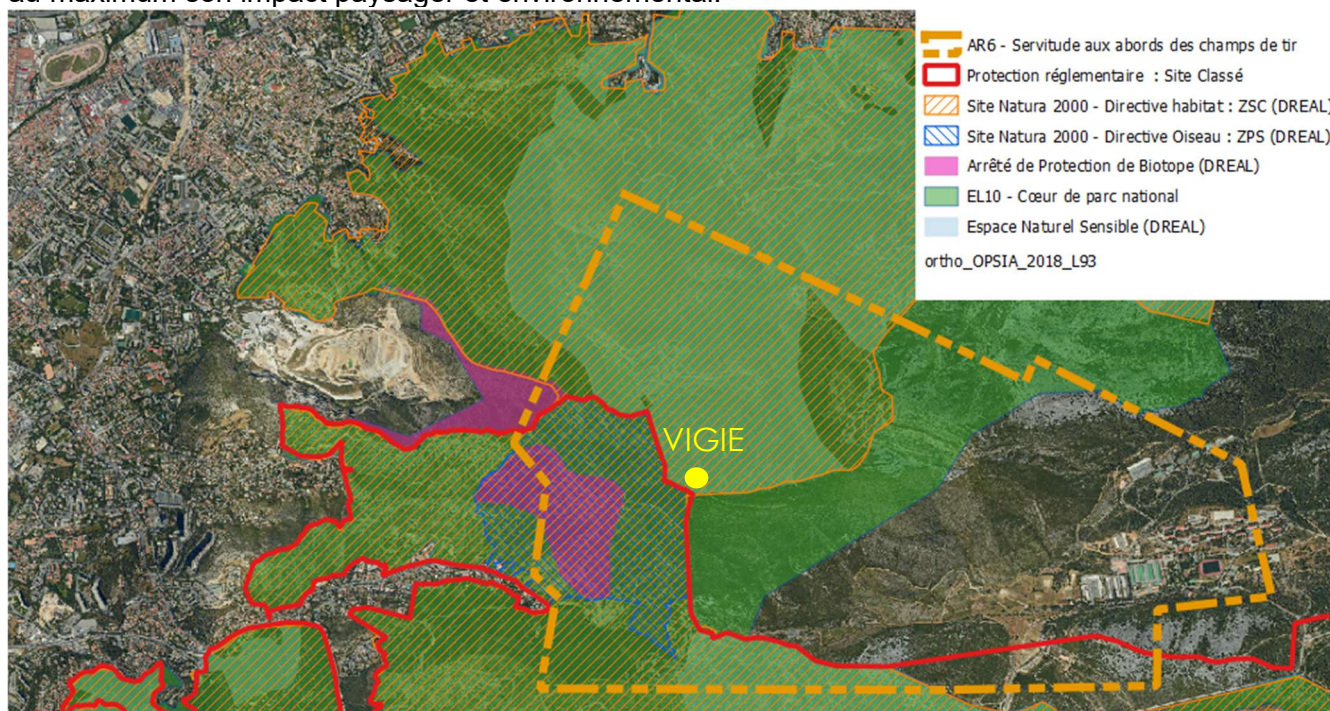
### 1.2.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ENJEUX

Compte tenu de la localisation du projet de vigie, les périmètres de protection à prendre en compte sont nombreux :

- En cœur de Parc National des Calanques ;
- En Site N2000, en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301602 « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et Massif du Grand Caunet » ;
- En Espace Naturel Sensible (CD13) ;
- En Zonage NS du PLUi prescriptions Espace Naturel Remarquable,
- En zone soumise au PPRIF
- Dans le périmètre du PNA Aigle de Bonelli (à proximité de l'APPB FR3800380 « Muraille de Chine »).

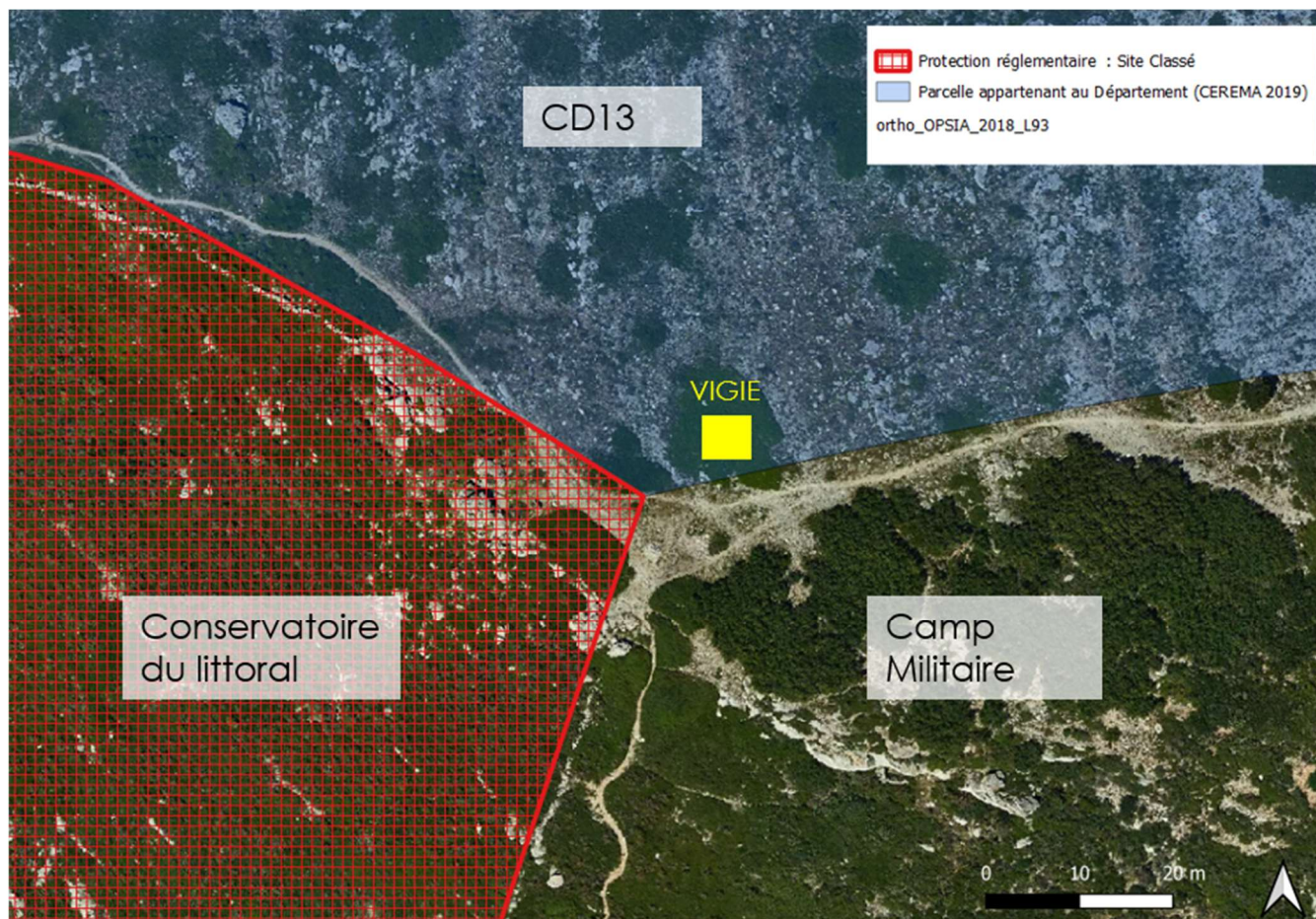
L'enjeu paysager est globalement modéré avec une visibilité lointaine du site depuis tout le territoire Nord du Mont Carpiagne (dû à sa localisation géographique sommitale).

Ainsi, le projet de vigie dans son ensemble prend en compte toutes ces contraintes, permettant de réduire au maximum son impact paysager et environnemental.



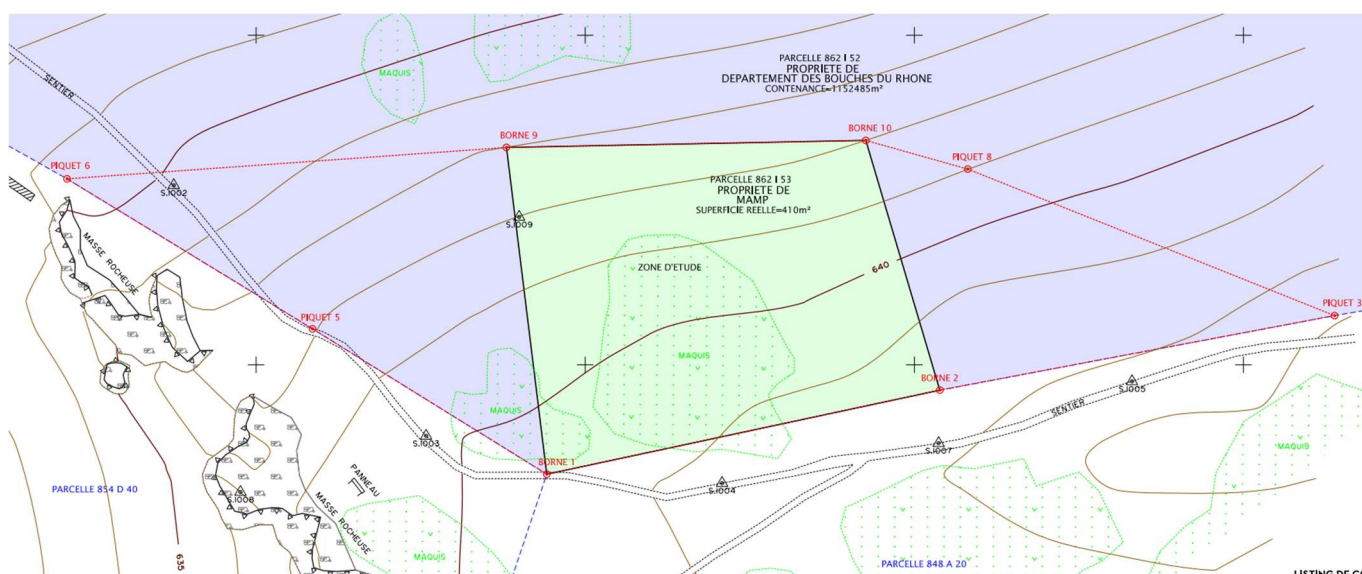
Le futur site d'implantation de la vigie est localisé hors site classé (périmètre rouge sur la cartographie ci-dessous).

Le projet de vigie sera implanté sur du foncier départemental (CD13) en limite d'une parcelle du conservatoire du Littoral et du foncier d'Etat, occupé par le camp militaire de Carpiagne.



Le site d'implantation de la future vigie est situé dans l'axe principal d'un champ de tir du camp militaire de Carpiagne (servitude AR6 du 07/04/1972). Cette servitude identifie la zone dangereuse issue de l'exploitation des champs de tir par le service des Armées. **Les conditions d'accès au site de la vigie sont donc réglementées.** L'accès est conditionné à l'exécution des tirs sur le camp.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propriétaire du terrain, a procédé à un détachement de parcelle, permettant de cibler la zone d'implantation future et ses abords immédiats. Ci-dessous, l'extrait de plan parcellaire établi à la demande du CD13, dans le cadre de la division de la parcelle N° 862 I 14 de 116 ha. La parcelle N° 862 I 53 de 410 m<sup>2</sup> de surface est celle qui accueillera le projet de vigie pérenne.



## Accessibilité

L'accès au site se fait depuis le col de la gineste. La première partie du chemin d'accès est carrossable en véhicule 4x4. Ce chemin prend son départ dans une propriété privée et traverse les terrains du conservatoire du littoral, du conseil départemental et du ministère de la défense sur un linéaire de 2 400 mètres environ.

La seconde partie du chemin d'accès est exclusivement praticable à pied, elle traverse les terrains du conservatoire du littoral et du ministère de la défense sur un linéaire de 1 200 mètres environ (temps de parcours de 40 min).

Ainsi, le site est inaccessible à un véhicule par voie terrestre et l'approvisionnement par hélitoyage devra être envisagé. Le mode constructif de la vigie a été pensé en intégrant l'optimisation des transports et la minimisation du temps de chantier sur site.

## Risque feux de forêt

L'arrêté préfectoral N°13-2025-04-22-00011 règlemente l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu de forêt dans les espaces exposés aux risques d'incendies de Forêt.

L'arrêté s'applique pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Son application peut être étendue en dehors de cette période en cas de circonstances exceptionnelles par arrêté préfectoral.

La réalisation du projet dans son ensemble devra tenir compte le cas échéant de ces périodes possibles d'interdiction.

### 1.2.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

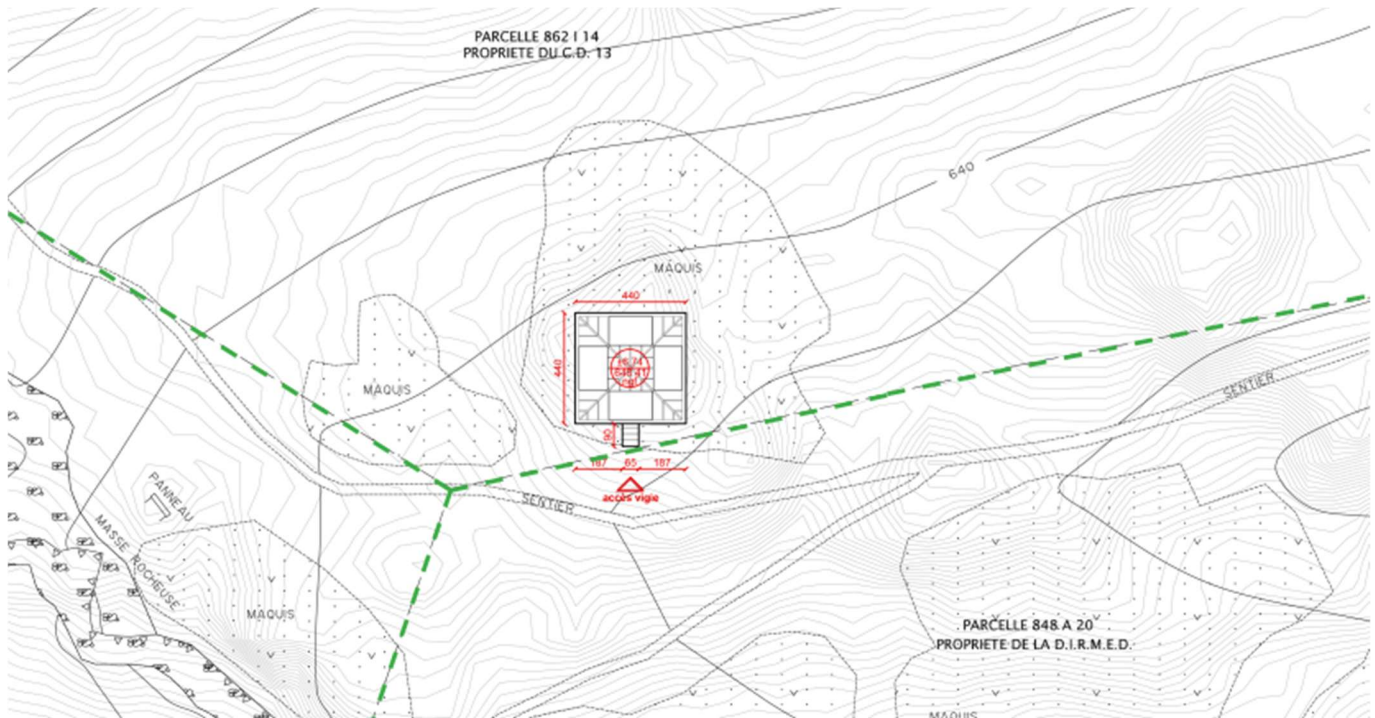
Les principaux enjeux et contraintes du site sont :

- L'insertion du projet dans son ensemble (vigie et dispositif de surveillance) dans un environnement naturel préservé et remarquable, au sein du Parc National des Calanques
- La gestion des difficultés d'accès et de la période possible d'intervention sur site
- La prise en compte des contraintes opérationnelles liées à la proximité du camp militaire de Carpiagne
- La préservation de la biodiversité

## 2 PRESENTATION DU PROJET DE VIGIE

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET DE VIGIE

Le projet de vigie occupe une emprise au sol de 19,90 m<sup>2</sup> et sa hauteur de toiture atteint les 8 m depuis le terrain naturel.

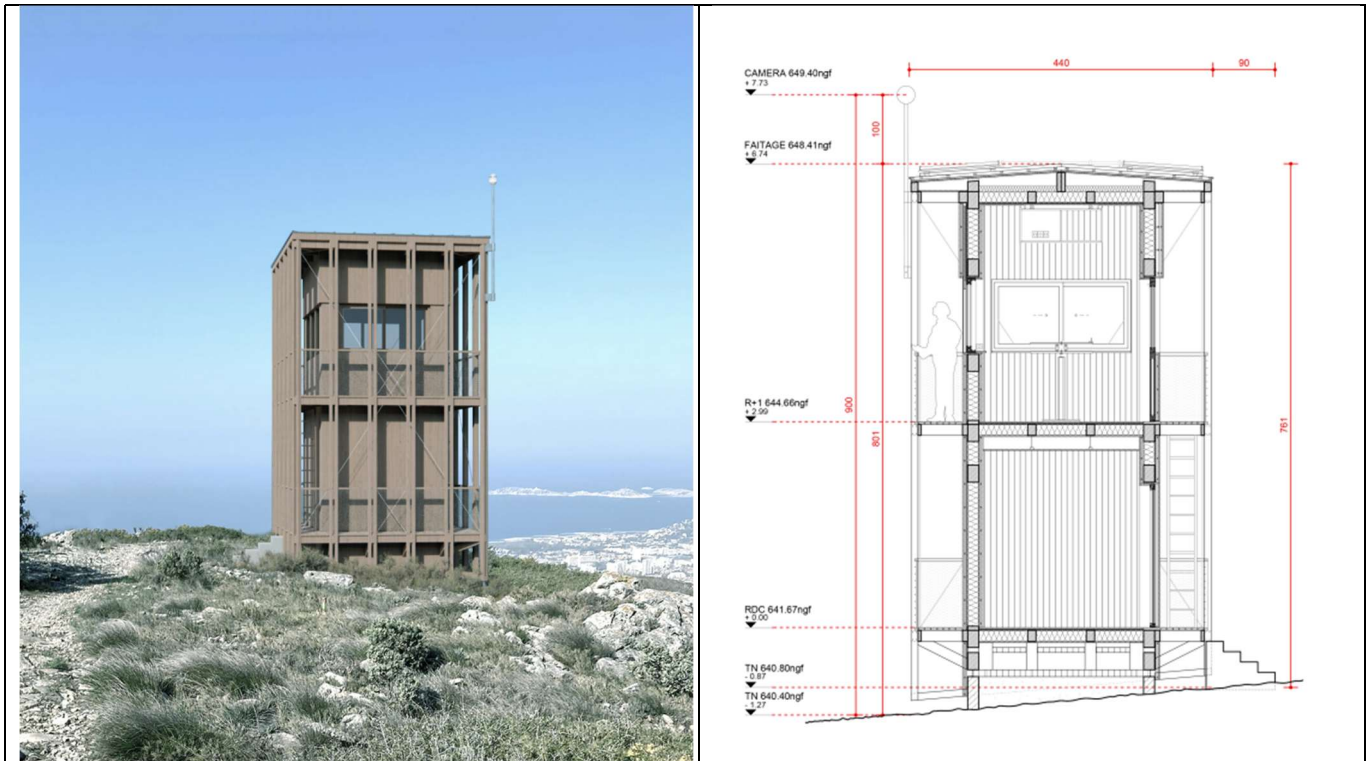


Il est composé de 2 niveaux et presque entièrement constitué de matériaux naturels (bois de cyprès de Provence). Le rez-de-chaussée est surélevé au-dessus du terrain naturel. L'accès à celui-ci se fait par un escalier en béton préfabriqué composé de 4 marches. On y trouve un espace de stockage ainsi qu'une courbe périphérique. L'accès au R+1 se fait ensuite grâce à une échelle qui permet d'accéder à la courbe et au poste d'observation.

Les contraintes associées au site de construction orientent le chantier vers une stratégie de préfabrication maximum, adaptée à un montage héliporté. Le travail sur site consistera, dans un premier temps, à réaliser les fondations ainsi qu'à positionner un sous-bassement en béton préfabriqué. La structure du noyau, ainsi que la charpente seront presque intégralement prémontée hors du site, sur le terrain militaire de Carpiagne. Cette structure sera ensuite héliportée d'un seul bloc et fixée aux fondations. Cette structure primaire servira de « chèvre de levage » pour l'assemblage de la structure secondaire et des courbes autour du noyau, réalisés sur site.

La terre excavée lors de la réalisation des fondations sera remise au cœur du noyau, dans l'espace creux du sous-bassement, ce qui permettra de ne pas impacter l'environnement.

La vigie essentiellement constituée de sections en bois assemblées, sa déconstruction in fine sera relativement simple d'exécution et les matériaux seront facilement valorisables.



Un système de surveillance autonome (caméra sur mat télescopique et annexes permettant son autonomie énergétique) vient compléter la vision d'ensemble de la vigie et en particulier des fonds de vallons.

Les travaux sont estimés (en phase PRO) à 400 000 € HT. Ils comprennent des travaux préparatoires (études, géomètre, installation chantier, etc.), un pré-montage assemblage sur le camp de Carpiagne, l'héliportage, la pose sur le mont Carpiagne (fondations, pièces de connexion, etc.) et les finitions. Ce montant ne tient pas compte du cout de l'ensembles des études préalables et de la maitrise d'œuvre.

Une fois réceptionnée, la vigie sera armée chaque période estivale par le Bataillon des Marins Pompiers.

## 2.2 PLANNING

Les travaux s'effectueront sur 4 mois, avec seulement 3 mois de travaux menés au sommet du mont Carpiagne (d'octobre 2025 à janvier 2026), afin de limiter l'impact sur l'avifaune, en particulier l'aigle de Bonelli présent sur les falaises de la muraille de Chine à proximité (ZPS).